COMMUNE DE MOURET – AVEYRON
PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 5 décembre 2024
à la mairie de Mouret

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel, Maire.

Présents 11 : Mesdames Claudine BOSC, Brigitte COMBOUL, Pauline GAYRARD, Laurence LE CAM. Messieurs Guillaume BOUSQUET, Florent CAPELLE, Fernand CASTANIER, Laurent CARLES, Hubert FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS.
Absents excusés 2 : Madame Sylvie LESTRADE, Monsieur Jean-Michel COSTES.
Secrétaire de séance : Monsieur Laurent PRADELS est désigné secrétaire de séance, assisté de Madame Marie-Hélène COSTES, secrétaire de mairie.
Nombre de membres : en exercice : **13** - présents : **11**
Quorum : atteint

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 7 novembre 2024.
M. Fontaine propose de modifier le point 2-1 concernant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables dite loi APER en remplaçant le mot « permet » aux communes par « impose » aux communes.
Procès-verbal après modification approuvé à l'unanimité.

2- Délibérations
2-1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2023 - *délibération n° 2024-037*
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport et de la synthèse commentée par Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité le rapport de l'année 2023.
M. FONTAINE indique également que les différents budgets du SMAEP seront fusionnés en 2025 en un seul et un prix unique de l'eau sera appliqué sur tout le territoire du syndicat. Il précise également que, dés la prochaine mandature la commune sera représentée par des délégués désignés par Communauté de communes.

2-2 Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Aveyron en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité CNRACL - *délibération n° 2024-038*
Monsieur le Maire présente le projet de convention avec le CDG 12 en vue d'une assistance pour la mise à jour des dossiers des agents (retraite CNRACL et invalidité) et ceci pour une durée de 3 ans. Cette mission facultative du CDG aura un cout de 0,05% de la masse salariale de l'année n-1 avec un minimum forfaitaire de 15 € par année civile.
Après lecture de la délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, souscrit à la mise en place de cette convention,

2-3 Rénovation éclairage public en LED- demande auprès du Fonds vert - *délibération n° 2024-039*
Dans le cadre de la rénovation et de l'amélioration de la performance énergétique du parc d'éclairage public au Grand Mas, à Gipoulou et Polissal, Monsieur le Maire propose de demander en complément de l'aide apportée par le SIEDA, une subvention auprès du Fonds vert suivant le plan de financement ci-après :
Coût estimatif des travaux de rénovation de l'éclairage public : 42 500 € HT (soit 51 000 € TTC)

Participation du SIEDA	25 500 €
Subvention « Fonds vert »	6 375 €
Autofinancement	10 625 €
Total financement	42 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le projet et le plan de financement proposé.

2-4 Décision modificative du budget 2024 - travaux en régie *délibération n° 2024-040*

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier en section d'investissement le compte 2131 opérations d'ordre du budget pour les écritures des travaux en régie (travaux réalisés par l'employé communal).

2131 040	Construction bâtiments publics	Opérations d'ordre transfert entre sections	+8500.00
2131 041	Construction bâtiments publics	Opérations patrimoniales	-8500.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette décision modificative.

3- PLUI- enquête publique

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse des remarques recueillies par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 4 octobre au 12 novembre 2024. Il précise que le commissaire enquêteur n'a pas donné d'avis. Il présente également la proposition de réponse apportée conjointement par la commune et la communauté de communes à chaque requête et qui sera transmise en retour au commissaire enquêteur.

4- **Aménagement Village de Mouret.**

Dans le cadre de la labellisation Village d'Avenir, Monsieur le Maire présente le rapport réalisé par le cabinet d'études CITADIA, suite à la visite du village de Mouret.

Si le diagnostic est partagé, le conseil municipal souhaite que l'étude soit recentrée sur l'aménagement et la mise en valeur du patrimoine historique du village en s'appuyant sur les études archéologiques.

La prochaine réunion avec le cabinet en visioconférence est prévue le mardi 8 janvier à 10 h en visioconférence.

5- Collecte des déchets

Monsieur le Maire présente la synthèse des décisions prises lors de la réunion du 20 novembre 2024, en réponse à la proposition de la Communauté de communes concernant la modification des tournées et la suppression ou le déplacement de certains points de collecte sur la commune. Ces modifications nécessiteront des aménagements. Une réunion, préalable à la mise en place, se tiendra avec les services de la CCCM pour valider les nouveaux emplacements.

6- Informations du Maire

6-1 Tour du Commandeur, route de Polissal. Urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un prospect concernant la Tour du Commandeur, qui souhaite réaménager le lieu en hébergement hôtelier et touristique. Il indique qu'il a contacté les différents services préalablement aux démarches officielles nécessaires pour réaliser le projet. Une réunion aura lieu ce mardi 10 décembre avec les différents organismes (Rodez-Agglomération, la Communauté de Communes Conques- Marcillac, la mairie de Mouret et le futur pétitionnaire).

6-2 Demande d'autorisation de passage du rallye moto les 11 et 12 juillet 2024

Monsieur le Maire présente le circuit proposé, cette année la « spéciale de Pruines » est modifiée sur la commune de Mouret et empruntera à partir de la RD 22 la route de Mousset jusqu'au lieu-dit La Volte.

Le Conseil municipal donne un avis favorable et demande aux organisateurs de contacter les riverains.

6-3 Vœux de la municipalité

Les vœux auront lieu cette année le dimanche 12 janvier 2025 à la salle des fêtes du Grand-Mas à 10 h 30.

6-4 Point sur l'urbanisme de septembre à novembre 2024.

Voir tableau récapitulatif annexé.

Le Maire,
Gabriel ISSALYS

Le secrétaire,
Laurent PRADELS